



GUIDE PRATIQUE DES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR L'ACQUISITION D'UNE AIDE TECHNIQUE

Vous êtes retraités et avez besoin d'une aide technique pour bien vivre à domicile ?

Quelle aide financière pouvez- vous solliciter pour la financer ?

Ce document est destiné aux personnes retraitées et leurs aidants et aux professionnels du soutien à domicile.

Sommaire :

1. Quelle aide financière et pour qui ? 2
2. Quelle aide financière pour quelle aide technique ? 4

1. Quelle aide financière et pour qui ?

Tableau N°1 : Synthèse des aides financières

Organisme	Caisse d'assurance maladie	Département	Caisse de retraite régime général CARSAT	Caisse de Retraite complémentaire AG2R _ Agirc -Arrco	Autres Commune et CCAS (Centre communal d'action sociale) Associations d'aide aux patients porteurs d'une pathologie chronique	
Aide financière	Produits et prestations remboursables	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	Plans d'actions personnalisées (PAP)	Demande d'intervention sociale	Aide sociale facultative	Demande à la commission sociale
Pour qui ?	Tout assuré	Personne âgée d'au moins 60 ans, et en situation de perte d'autonomie	Personne retraitée du régime général au titre principal, âgée d'au moins 55 ans et sans perte d'autonomie	Tout retraité relevant de la caisse de retraite complémentaire	Tout habitant de la commune	Tout patient porteur d'une pathologie chronique
Conditions	L'aide technique est prescrite par un professionnel de santé et celle-ci figure sur la LPPR (liste des produits et prestations remboursables) Et le vendeur de l'aide technique est titulaire de l'agrément fournisseur de matériel médical.	L'aide technique est préconisée par l'équipe médico-sociale lors de la demande APA et figure dans le plan d'aide personnalisé, établi par le professionnel.	L'aide technique est préconisée par l'équipe médico-sociale lors de la demande PAP et figure dans le « kit prévention » du PAP établi par le professionnel.	Dépôt d'une demande d'intervention sociale par un professionnel ou la personne concernée à la caisse de retraite complémentaire. Pour connaître le groupe de protection sociale qui gère la caisse de retraite complémentaire : Rechercher	Dépôt d'une demande d'aide financière au titre de l'aide sociale facultative par la personne concernée auprès du CCAS / commune.	Dépôt d'une demande d'aide financière par un professionnel ou la personne concernée auprès de la commission sociale de l'association.

Organisme	Caisse d'assurance maladie	Département	Caisse de retraite régime général CARSAT	Caisse de Retraite complémentaire AG2R _ Agirc -arrco	Autres Commune et CCAS (Centre communal d'action sociale)	Associations d'aide aux patients porteurs d'une pathologie chronique
Aide financière	Produits et prestations remboursables	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	Plans d'actions personnalisés (PAP)	Demande d'intervention sociale	Aide sociale facultative	Demande à la commission sociale
Modalités	<p>Envoyer l'ordonnance, le feuillet CERFA et la facture à la caisse de sécurité sociale. Certaines aides techniques nécessitent de faire une demande d'entente préalable à la caisse de Sécurité sociale Demander conseil auprès du fournisseur de matériel médical.</p> <p>Taux de remboursement légal figurant sur LPPR</p>	<p>Faire une demande APA au département. En savoir + Département de l'Isère</p> <p>Si vous êtes déjà bénéficiaire de l'APA, contacter votre référent.</p> <p>Le montant dépend des conditions de ressources et du degré de la perte d'autonomie du demandeur.</p>	<p>Faire une demande PAP à la CARSAT. En savoir + CARSAT Rhône Alpes</p> <p>Si la personne bénéficie déjà d'un PAP, contacter le référent du plan d'aide.</p> <p>Coût forfaitaire de 100€ réglé lors de la notification PAP au retraité</p>	<p>Déposer une demande d'intervention sociale à la caisse de retraite complémentaire.</p> <p>Formulaire de demande d'intervention sociale</p> <p>Le montant dépend des conditions de ressources et de la situation du demandeur.</p>	<p>Les modalités et conditions d'attribution de l'aide sont très variables selon les communes. Renseignez -vous auprès de la commune ou CCAS du lieu d'habitation de la personne concernée.</p> <p>Le montant dépend des conditions de ressources et de la situation du demandeur.</p>	<p>Les modalités et conditions d'attribution de l'aide sont très variables selon les associations. Renseignez -vous auprès de l'institution ou organisme</p> <p>Le montant dépend des conditions de ressources et de la situation du demandeur.</p>
Liste des aides techniques	<p>Exemples d'aides techniques cf. tableau N°2 ci-dessous. Liste LPPR</p>	<p>Liste exhaustive cf. tableau N°2 ci-dessous</p>	<p>Toutes aides techniques. Il n'existe pas de liste exhaustive.</p>	<p>Toutes aides techniques. Il n'existe pas de liste exhaustive.</p>	<p>Toutes aides techniques. Il n'existe pas de liste exhaustive.</p>	<p>Toutes aides techniques. Il n'existe pas de liste exhaustive.</p>

2. Quelle aide financière pour quelle aide technique ?

Tableau N°2 : Liste des aides techniques par aide financière

X : Financement possible selon conditions cf. Tableau N°1 ci-dessus

Catégorie	Aides techniques	APA	Assurance maladie	CARSAT	AGIRC ARRCO	CCAS	Associations
La toilette et les soins de l'apparence	Chaise de douche	X	X				
	Chaise de douche percée (avec accoudoirs et seau)		X				
	Peigne et brosse à long manche	X					
	Planche de bain avec poignée	X					
	Siège de douche rabattable	X					
	Siège pivotant	X					
	Tabouret de douche	X					
	Tapis de bain antidérapant	X					
	Les déplacements intérieur et extérieur	Canne, canne pliante, canne quadripode, canne col de cygne		X			
Cadre de marche, déambulateur, rollator, chariot de course déambulateur			X				
Fauteuil roulant			X				
Scoter électrique			X				

Il n'existe pas de liste exhaustive. Les demandes peuvent concerner tous les types d'aide technique.

Catégorie	Aides techniques	APA	Assurance maladie	CARSAT	AGIRC ARRCO	CCAS	Associations
Les repas	Couverts ergonomiques	X			Il n'existe pas de liste exhaustive. Les demandes peuvent concerner tous les types d'aide technique.		
	Cuillère à soupe antifuite	X					
	Rebord d'assiette	X					
	Set antidérapant	X					
	Table de lit	X					
	Tourne robinet	X					
	Verre adapté (avec embout buccal)	X					
Les changements de positions, transferts	Barre d'appui (simple, relevable, rainurée)	X					
	Barre de redressement	X					
	Fauteuil de transfert, chaise de transfert, guidon de transfert.		X				
	Fauteuil releveur électrique	X					
	Verticalisateur/ lève personne/ soulève malade (location)		X				
	Tabouret marche pied	X					

Catégorie	Aides techniques	APA	Assurance maladie	CARSAT	AGIRC ARRCO	CCAS	Associations
L'habillement et le chaussage	Chaussure thérapeutique CHUT/ CHUP		X		Il n'existe pas de liste exhaustive. Les demandes peuvent concerner tous les types d'aide technique.		
La continence et l'élimination	Alèse (unité)	X					
	Bassin	X					
	Cadre de WC	X					
	Change complet	X					
	Couche culotte (unité)	X					
	Couche droite (unité)	X					
	Fauteuil garde-robe		X				
	Protection anatomique (unité)	X					
	Rehausseur de WC	X					
	Urinal anti-reflux	X					
	Urinal en caoutchouc réutilisable		X				
Aide à la prise de médicaments	Semainier	X					

Catégorie	Aides techniques	APA	Assurance maladie	CARSAT	AGIRC ARRCO	CCAS	Associations
Confort, Lit et prévention des escarres	Fauteuil coquille (achat)		X	<i>Il n'existe pas de liste exhaustive. Les demandes peuvent concerner tous les types d'aide technique.</i>			
	Lit médicalisé et accessoires (potence ..) (location)		X				
	Matelas anti-escarres		X				
	Coussin de calage, coussin cervical, coussins de série d'aide à la prévention escarres, coussin de positionnement, coussin ergonomique		X				
Divers	Casque de protection		X				
	Pince multi-usage	X					